DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 20 Novembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Vingt Novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Treize Novembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux au profit du GRETA-CFA de la Corse du Sud à la Médiathèque municipale.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Michel COLONNA, Thierry GIRASCHI à François-Joseph SCANAVINO, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Patrick-François SANTINI à Christopher CRISPO, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n° 2023/226 du 19 octobre 2023 relative à la tarification d'occupation des bâtiments de la Direction Jeunesse, Vie des Quartiers et Politique de la Ville ;

Vu le projet de convention de renouvellement à intervenir avec le GRETA-CFA de la Corse du Sud ;

Considérant l'intérêt général qui s'attache au maintien des ateliers socio-linguistiques et des actions d'insertion professionnelle menés sur le territoire de la commune ;

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de mise à disposition de locaux avait été conclue le 6 octobre 2025 entre la Ville de Propriano et le GRETA-CFA de la Corse du Sud. Cet accord permettait l'occupation d'une salle de cours équipée au sein de la Médiathèque de Propriano, à raison de 2,5 heures par semaine (le jeudi de 9h30 à 12h00), pour l'organisation d'ateliers socio-linguistiques.

Cette mise à disposition a été consentie à titre gratuit, conformément aux dispositions permettant de soutenir les structures concourant à la satisfaction d'un intérêt général et à l'insertion professionnelle. En contrepartie, le GRETA-CFA s'est engagé à intégrer gratuitement à ses ateliers des usagers orientés par les services municipaux (à hauteur de 20 % environ du nombre total de participants).

La convention initiale étant arrivée à échéance le 6 mars 2026 et ne prévoyant aucune clause de tacite reconduction, il convient aujourd'hui de la renouveler pour la nouvelle période d'activité afin de formaliser la poursuite de ce partenariat.

La gratuité de l'acte excluant l'application des délégations générales consenties au Maire, l'approbation de ce renouvellement relève de la compétence exclusive du Conseil Municipal.

Le projet de convention de renouvellement joint à la présente délibération reprend strictement les mêmes conditions techniques, juridiques et financières que l'acte initial.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE les termes du projet de convention de renouvellement portant mise à disposition à titre gratuit d'une salle de cours de la Médiathèque municipale au profit du GRETA-CFA de la Corse du Sud pour la conduite d'ateliers socio-linguistiques.**
- **AUTORISE le Maire à exécuter et signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 24.11.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2026

Fait à PROPRIANO, le 20 Novembre 2026

Le Maire

Paul Marie BARTOLI

MAIRIE DE PROPRIANO * CORSE DU SUD *

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002497-20261120-2026-090-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026